

Dixième feuille

10

et la marraine Josephine Chatelain, qui ainsi que le père, ont signé avec nous. Lecture faite  
Joseph Lepault, Joseph Proulx, Notaire,  
James Purdy, Notaire, M.C.,

L'acte ci haut a été assermenté, devant moi, à Thurso, ce 17 Juin 1909, par le soussigné, père de l'enfant  
James Purdy, Notaire, M.C., Commissaire,

M. 7.

Edmond Lefebvre,

Cléophee Bergerin

Le vingt cinq novembre, mil huit cent quatre vingt treize, en la publication d'un bans de mariage faite par nous, en proie de notre messe paroissiale, en aussi la dispense des deux autres bans de mariage, faite par nous avec prières et nos ~~mesures~~ ~~paroles~~ accordée par nous, en vertu d'un pouvoir à nous, concédé par Monseigneur J. T. Duhamel, Archevêque d'Ottawa, entre Edmond Lefebvre, fils majeur de Charles Lefebvre, cultivateur, et de Egléphire Leduc, de cette paroisse d'une part, et Cléophee Bergerin, fille majeure de Louis Bergerin et de femme Athaïse Monquain de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant déclaré aucun empêchement <sup>au</sup> dit mariage nous curé soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur, avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de Charles Lefebvre et de Joseph Bougeon. Les contractants seuls ont signé avec nous. Lecture faite.

Edmond Lefebvre Cléophee Bergerin,  
Notaire, M.C.,

L'acte ci haut a été assermenté, devant moi, à Thurso, ce 17 Juin 1909, par le soussigné, le contractant  
lui-même, Edmond Lefebvre

Notaire, M.C., Commissaire,

M. 8.

Jos. Desjardins

Saladine Charlebois par Mgr. J. T. Duhamel, entre Joseph Desjardins

Le vingt cinq novembre, mil huit cent quatre vingt treize, en la dispense de trois bans de mariage, accordée par nous, en vertu d'un pouvoir à nous concédé,